

Dre. Alix Heiniger Octobre 2017

ENTRE PRODUCTIVITÉ ET RESOCIALISATION

Le travail des personnes en internement administratif dans les Établissements pénitentiaires de Bellechasse (1916-1981).



Unabhängige Expertenkommission Administrative Versorgungen Commission indépendante d'experts internements administratifs Commissione peritale indipendente internamenti amministrativi



ENTRE PRODUCTIVITÉ ET RESOCIALISATION

Le travail des personnes en internement administratif dans les Établissements pénitentiaires de Bellechasse (1916-1981).

Dre. Alix Heiniger Octobre 2017

© 2017 CIE INTERNEMENTS ADMINISTRATIFS

Document rédigé pour la Commission indépendante d'experts (CIE) internements administratifs Case Postale 3003 Bern

www.cie-internements-administratifs.ch

Les résultats des recherches menées par la Commission indépendante d'experts (CIE) internements administratifs seront publiés en 2019. Les Working Papers sont rédigés par les collaborateurs-trices de la CIE dans le but de rendre public des premiers résultats intermédiaires et des documents de travail.

Entre productivité et resocialisation

Le travail des personnes en internement administratif dans les Établissements pénitentiaires de Bellechasse (1916-1981)

Dre. Alix Heiniger Octobre 2017

> On défend plus que l'éthique du travail. Nous sommes dans un régime de sécurité sociale, qui progresse, et chacun doit être soumis au même régime, chacun doit travailler pour assurer le minimum de cette sécurité sociale qu'il réclame à juste titre. Et le fait d'abandonner un individu à son propre sort, de le laisser vivre en sa qualité de fainéant constitue une inégalité de traitement par rapport à ceux qui doivent respecter cet ordre social, qui est imposé et admis par tous les gens moyennement constitués.

Albin Brodard, Préfet de la Glâne, 1970¹

La mise au travail dans les espaces de privation de liberté a rempli différentes fonctions au cours du temps. Bien avant l'invention des prisons modernes, le travail doit contraindre les individus à « payer leur dette envers la société », se racheter aux yeux de la collectivité (galères, bagnes, etc.). Les objectifs sociaux, qui font du travail un outil de (re)socialisation par la formation d'un pécule et l'acquisition d'habitudes laborieuses censées favoriser une (re)insertion sociale, sont apparus plus récemment. Enfin, à ces deux fonctions s'ajoute une troisième d'ordre économique qui consiste à faire endosser par les personnes privées de liberté le coût de la sanction à travers une activité productive. L'idée que le travail permet à la fois la resocialisation des personnes et le financement des établissements de privation de liberté sont présents dans les dispositifs d'internement administratif, imposant ainsi aux personnes concernées l'obligation de travailler. L'idée que la mise au travail rend l'adulte productif et donc indépendant, traverse d'ailleurs les courants réformateurs du 19e siècle et reste très prégnante jusqu'à nos jours.

Le lien entre assistance et obligation de travail est encore plus ancien que pour les prisons. Il est mis en œuvre dans les *Workhouses* de Grande-Bretagne, créées par les paroisses suite à la *Poor Law* de 1601, et réformées au moment de la révision de la loi en 18344, puis exportées aux États-Unis à la fin du 19e dans le but de réduire les coûts de l'assistance. En France, les dépôts de mendicité du 19e siècle remplissent la même fonction⁵. À cette époque, ces institutions subissent un renouvèlement induit par un courant de pensée philanthropique convaincu que la mendicité et la charité constituent des « oreillers de paresse » et que, pour lutter contre cet écueil, il convient de contraindre les personnes très précaires à travailler. En Suisse, dès le 17e siècle, des asiles sont institués sur le mo-

¹ Cité d'après son intervention dans le reportage de *Temps Présent* intitulé « Les administratifs et l'article 42 » et réalisé or Guy Ackermann et Alain Tanner, Télévision Suisse Romande [Radio Télévision Su https://www.rts.ch/archives/tv/information/3472037-raison-administrative.html> , consulté le 9.10.2017

² Bellenchombre Patrick, « Le travail, la peine et la prison. Approche socio-historique », *Nouvelle revue de psychosociolo-gie* 1 (1), 2006, pp. 209-217. En ligne: CrossRef, DOI: 10.3917/nrp.001.0209.

L'objectif est aussi de sanctionner la « pauvreté coupable », c'est-à-dire les personnes précaires considérées comme aptes au travail. Voir Rietmann Tanja, « Liederlich » und « arbeitsscheu »: die administrative Anstaltsversorgung im

Kanton Bern (1884-1981), Zürich, Chronos, 2013.

The Editors of Encyclopædia Britannica, « Workhouse. Social institution », in: Encyclopædia Britannica, s. d. En ligne: https://www.britannica.com/topic/workhouse, consulté le 24.08.2017

⁵ Ziliak Stephen T., « Self-Reliance before the Welfare State: Evidence from the Charity Organization Movement in the United States », *The Journal of Economic History* 64 (2), 2004, pp. 433- 461, pp. 438-439.

6 Pinon Pierre, « Dépôts de mendicité », in: Montandon Alain, *Lieux d'hospitalité: hospices, hôpital, hostellerie*, Presses Universitaires Blaise Pascal, Clermont-Ferrand, 2001, pp. 363- 371.

⁷ Il est alors question d'« assistance par le travail », voir: Topalov Christian, « Langage de la réforme et déni du politique. Le débat entre assistance publique et bienfaisance privée, 1889-1903 », *Genèses* 23 (1), 1996, pp. 30-52. En ligne: CrossRef, DOI: 10.3406/genes.1996.1385.

dèle des maisons de disciplines d'Amsterdam⁸. Au 19^e siècle, des communes se dotent aussi d'« asiles pour les pauvres » ou maisons de travail (*Armenanstalt*, *Arbeitsanstalt*, *Armenhaus*)⁹.

En Suisse, le travail en situation de privation de liberté et le processus qui institue les pensionnaires en main d'œuvre n'ont pas fait l'objet de beaucoup de recherches. La prison en général et ses dimensions économiques en particulier demeurent également peu investies par les travaux historiques. Pourtant, le travail apparait comme une composante incontournable du système de privation de liberté, puisqu'il doit à la fois servir la resocialisation des pensionnaires et assurer le financement des établissements. On retrouve ces deux impératifs à Bellechasse, établissement multifonctionnel qui reçoit des personnes condamnées par le pouvoir judiciaire et internées sur décision administrative ou des autorités de tutelle. Les responsables des Établissements de Bellechasse ont donc la mission de rendre les pensionnaires *productifs*, ce qui est justifié à la fois par la contrainte économique de financer l'institution et par le programme social. Cette contribution propose d'examiner comment ces deux impératifs sont mis en œuvre à Bellechasse et les tensions que leurs imbrications peuvent constituer au quotidien, non seulement à l'intérieur des établissements, mais aussi avec les acteurs économiques de la région et les autorités.

Le texte est structuré en trois parties. La première offre une synthèse de l'évolution dans le temps de la proportion de la main d'œuvre internée par rapport aux autres pensionnaires et de l'apport de l'activité économique (dans son ensemble)¹³ dans les revenus de Bellechasse. Les deux suivantes sont organisées chronologiquement. Elles traitent de l'évolution du travail et de son évaluation par les responsables de Bellechasse et par des interné-e-s, respectivement jusqu'à la fin des années 1940 et entre 1951 et 1981. Cette coupure chronologique s'impose, car, au milieu du siècle, deux facteurs modifient l'organisation du travail : les activités se diversifient grâce à la mécanisation de l'agriculture et les effectifs subissent des variations importantes. De plus, en 1951, Camille Grêt, directeur de Bellechasse pendant 32 ans, est remplacé par Max Rentsch, très actif sur le front de la mécanisation de l'exploitation du domaine et la recherche de nouvelles activités pour les pensionnaires.

1. La part des internés dans la main d'œuvre et l'apport de l'activité économique dans le financement

En 1898, le gouvernement fribourgeois acquiert la parcelle du Grand Marais pour en faire une colonie pénitentiaire. Ce terrain marécageux doit être assaini par les futurs « colons », processus amorcé dès le mois de mai par les travaux de correction des eaux du Jura. En juillet, huit détenus correctionnels et deux gardiens viennent s'établir à la colonie et construire les premiers bâtiments. Les autorités complètent le domaine agricole par des achats successifs de nouvelles parcelles. Au-

⁸ Wolfensberger, Rolf, « Asiles », in: *Dictionnaire historique de la Suisse*, s. d. En ligne: <http://www.hls-dhs-dss.ch/textes/f/F16582.php>, consulté le 24.08.2017.

⁹ Wild Albert, Handbuch der sozialen Arbeit in der Schweiz = Manuel du travail social en Suisse = Manuale del lavoro sociale nella Svizzera, 3. Aufl. von: Soziale Fürsorge in der Schweiz, Zürich, Leemann, 1933. Matter, Sonja, « Gesellschaft: Armut und Soziale Randständigkeit », in: Geschichte des Kantons Nidwalden. Von 1850 bis in die Gegenwart, Historischer Verein Nidwalden, Stans, Canton de Nidwald, 2014, pp. 58-68.

Historischer Verein Nidwalden, Stans, Canton de Nidwald, 2014, pp. 58-68.

10 Queloz Nicolas, «"Astreinte" ou "droit" au travail en prison?: réflexions sur les implications des articles 81 et 75 CPS », in: Zufferey Jeau-Baptiste, Dubey Jacques et Previtali Adriano, L'homme et son droit: mélanges en l'honneur de Marco Borghi à l'occasion de son 65e anniversaire, Schulthess, Zurich, 2011, pp. 443-454.

11 Fink Daniel; Forclaz Bertrand; Germann Urs, Le retrait de la liberté. Peine privative de liberté et privation de liberté, in:

¹¹ Fink Daniel; Forclaz Bertrand; Germann Urs, Le retrait de la liberté. Peine privative de liberté et privation de liberté, in: Traverse 21 (1), 2014, p. 4. Currat Amélie, *Les Etablissements de Bellechasse (1898-1950): aspects administratifs et reflets de la vie quotidienne du point de vue des femmes détenues*, Fribourg, s.n., 2007. Fink Daniel, «150 Jahre Strafanstalt Lenzburg. Elemente eines Darstellungsmodells - ein Werkstattbericht », *Traverse* 21 (1), 2014, pp. 75-87. ¹² Voir : Guex Sébastien, « Teure Gefängnisse ? Die Kosten der Einrichtungen des Freiheitsentzugs im Kanton Waadt, 1845-2002 », in: Fink Daniel et Schulthess Peter M., *Strafrecht, Freiheitsentzug, Gefängnis. Ein Handbuch zur Entwicklung des Freiheitsentzugs in der Schweiz*, Bern, Stämpfli Verlag, 2015, pp. 320-334. ¹³ Les sources ne permettent pas de distinguer les revenus du travail des interné-e-s par voie administrative et de ceux

des personnes condamnées par le pouvoir judiciaire. J'ai tenté de pallier cette lacune en recensant la présence des différentes catégories de pensionnaires en journées.

jourd'hui, celui-ci comprend plus de 700 hectares (y compris les alpages), ce qui en fait la deuxième plus grande exploitation agricole de Suisse¹⁴.

Les discussions au moment de la réforme pénitentiaire du canton de Fribourg de 1915 illustrent, d'une part, une volonté d'économie exprimée par le représentant du gouvernement rapporteur du projet : « Les observations émises dans les débats visent les améliorations d'ordre général concernant le régime pénitentiaire, mais elles ont plus particulièrement pour objet de demander une diminution des dépenses occasionnées par nos pénitenciers. 5 » Avec la concentration des établissements pénitentiaires sur le domaine de Bellechasse et grâce à l'exploitation agricole, les autorités espèrent réaliser de substantielles économies, en prenant comme exemple la prison de Witzwil dont la direction a versé, en 1913, 60'000 francs au canton de Berne pour le fermage et la location. D'autre part, à travers la mise au travail, la réforme contient des visées éducatives : « Le travail des champs est, du reste, admis aujourd'hui par la science pénitentiaire comme un des moyens les plus efficaces pour l'amendement des détenus. " » Le canton de Fribourg entend donc s'inscrire dans les pratiques modernes de privation de liberté et rejoindre les courants réformateurs de son époque.

Après 1915, Bellechasse augmente ses effectifs avec les forçats qui s'ajoutent aux prisonniers correctionnels.⁸. Dès 1919, la loi sur les auberges prévoit l'internement administratif des alcooliques, mis œuvre dans le pavillon de la Sapinière édifié en 1920. En 1928, la loi sur l'assistance inclut la même mesure pour une durée d'un an, prolongeable à deux en cas de récidive. Les Établissements pénitentiaires de Bellechasse, construits pour héberger les personnes que les autorités judiciaires et administratives de Fribourg privent de liberté, accueillent dès 1920 des pensionnaires d'autres cantons. Ceux-ci sont tout à fait bienvenus, car ils permettent à la fois d'augmenter les revenus, grâce aux pensions versées pour leur entretien, et de renforcer la main-d'œuvre²⁰.

Entre 1916 et 1971, Bellechasse dispose également d'une section réservée aux femmes internées et détenues (le Pavillon des femmes). Pendant la Seconde Guerre mondiale, le Département fédéral de Justice et Police y interne des réfugiés politiques (de sexe masculin). Dès 1940, d'autres hommes exécutent une peine prononcée par l'autorité militaire. Entre 1940 et 1954ª, Bellechasse comprend une section pour internés mineurs de sexe masculin, la maison des Vernes (Erlenhof). Les programmes de travail sont censés tenir compte de la séparation des pensionnaires selon qu'ils appartiennent à l'une ou l'autre de ces catégories et d'impératifs d'éducation ou de réhabilitation en fonction du sexe, de la catégorie ou de l'âge des personnes²².

Le graphique 1 montre les variations dans la présence de chacune de ces catégories de pensionnaires entre 1916 et 1973. Comme il n'est pas possible de savoir précisément comment les tâches sont réparties entre les pensionnaires, le comptage en journées de travail permet d'approcher au plus près la contribution de chaque catégorie. Les données disponibles n'indiquent malheureusement pas non plus la mesure de la productivité de chacun. Nous verrons plus bas que celle-ci est très mal évaluée par directeurs successifs pour les internés administratifs.

Unabhängige Expertenkommission Administrative Versorgungen

¹⁴ <http://www.fr.ch/dsj/fr/pub/dsj_presentation/dsj_services/dsj_bellechasse.htm > consulté le 22.11.2016. Au début du 21^e siècle la plus grande exploitation agricole du pays est Witzwil, l'établissement pénitentiaire voisin de Bellechasse. Dubler Anne-Marie. « Witzwil », in: Dictionnaire historique de la Suisse, s. d. En ligne: <http://www.hls-dhsdss.ch/textes/f/F9311.php>, consulté le 13.12.2016.

¹⁵ Bulletin des séances du Grand Conseil du canton de Fribourg, 1915, p. 59.

¹⁶ Bulletin des séances du Grand Conseil du canton de Fribourg, 1915, p. 61.

¹⁸ Bulletin des séances du Grand Conseil du canton de Fribourg, 1915, p. 62.

¹⁸ Les Etablissements de Bellechasse: 1898-1948, Fribourg, [s.n.], Impr. Fragnière, 1948.

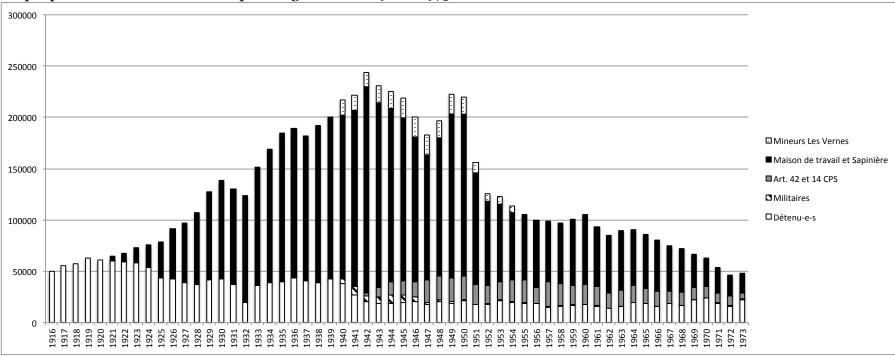
¹⁹ Bienz Philippe et Praz Anne-Françoise, « L'internement administratif dans le canton de Fribourg: Rapport préliminaire dans le cadre de la préparation d'un projet de recherche financé par le Fonds de recherche de l'Université de Fribourg », Fribourg, 2015.

Currat, Les Etablissements de Bellechasse (1898-1950), op. cit., 2007.

²¹ La section des mineurs est officiellement fermée sur décision du Grand Conseil fribourgeois du 29 mars 1955, mais les mineurs apparaissent pour la dernière fois dans les statistiques pénitentiaires de Bellechasse en 1954. Archives de l'État de Fribourg (AEF), Etablissements de Bellechasse (EB), Rapport sur l'exercice 1955, Fribourg, 1956, p. 12.

22 Si la séparation selon le sexe est respectée dans le travail, celle en fonction des catégories ne semble pas avoir été

opérée systématiquement. Plusieurs indices laissent penser que les détenu-e-s et interné-e-s travaillent ensemble. AEF, Bellechasse B II.468 Direction cantonale de Justice et Police correspondance 1928-1937, lettre du conseiller d'État, chef du département de l'Intérieur au conseiller d'État Bovet, directeur de la Police, 21 mars 1928.



Graphique 1 : Journées de détention par catégories entre 1916 et 1973

Sources: Statistiques pénitentiaires publiées dans les rapports annuels entre 1916 et 1973, année à partir de laquelle les journées de détention ne sont plus mentionnées. Remarque: Les interné-e-s par voie administrative appartiennent à la catégorie « Maison de travail et Sapinière » (qui comprend les femmes et les hommes) et « Mineurs les vernes ». La catégorie « Art. 42 et 14 CPS » concerne les internés judiciaires selon ces deux articles du Code pénal suisse (dès 1942). Les militaires purgent une peine prononcée par la justice militaire. Les détenus sont condamnés par le pouvoir judiciaire.

La proportion des personnes (hommes et femmes) en régime d'internement administratif augmente jusque dans les années 1930, avec un pic en 1932 (85% des journées). Elle reste relativement stable et très élevée jusqu'aux années 1950, lorsque s'amorce un déclin progressif. Mais il faut attendre 1969 pour que cette catégorie passe en dessous de 50% des journées. Les effectifs suivent une temporalité similaire avec un maximum au 31 décembre 1942 (733 pensionnaires toutes catégories et sexes confondus). Ils tombent au-dessous de 400 personnes dès 1951 et déclinent ensuite.

En 1953, le directeur Max Rentsch attribue la diminution des interné-e-s sur décision administrative à une embellie sur le marché du travail : « La haute conjoncture, qui continue à se manifester surtout dans l'industrie, a provoqué un manque de main-d'œuvre dans l'agriculture. Les autorités qui envoyaient certains éléments associaux [sic] dans des établissements ont trouvé à les placer chez des paysans. Ces derniers tolèrent maintenant plus facilement des employés instables et douteux.²³ » De plus, les autorités préfèreraient trouver du travail aux personnes plutôt que de les interner. Ceci aurait un effet sur la main d'œuvre à Bellechasse : « La qualité des individus que l'on nous confie devient dès lors de plus en plus déplorable. Les réussites en matière de rééducation sont fort problématiques puisqu'il s'agit pour la plupart de gens débiles et tarés.²⁴ »

Regardons maintenant la part du produit du travail des pensionnaires dans le budget général des Établissements, tout en gardant à l'esprit qu'une partie de l'activité n'apparait pas en tant que revenus puisqu'elle concerne les constructions et les rénovations des bâtiments qui pendant toute la période interviennent régulièrement et sont accomplies par les pensionnaires.

Unabhängige Expertenkommission Administrative Versorgungen

(hommes).

 $^{^{23}}$ AEF, EB, Rapport sur l'exercice 1953, Fribourg, 1954, pp. 11-12. 24 AEF, EB, Rapport sur l'exercice 1954, Fribourg, 1955, p. 12. La remarque concerne les internés administratifs

Tableau 1: Exercices de Bellechasse (1920-1980) en francs constants

1925 61 169.14 1 628 382.02 0.00 1 628 382.02 0.00 0.00 0.00 1 707 884.28 225 483.07 2 118 777.33 -410 893.04 95.3 1930 165 762.01 1 430 748.70 0.00 1 430 748.70 0.00 0.00 1 615 840.53 229 605.29 2 750 570.39 -1 134 729.86 88.5 1935 638 774.88 2 510 944.55 0.00 2 510 944.55 6 180.19 0.00 3 184 992.23 778 404.10 3 616 360.52 -431 368.29 78.8 1940 949 641.95 3 049 793.61 0.00 3 291 080.92 4 172.00 0.00 4 185 451.46 747 286.63 4 167 479.72 17 971.75 78.6 1950 1 209 857.54 2 785 114.10 0.00 2 785 114.10 10 898.21 281 932.20 4 411 122.95 620 995.80 4 609 332.69 -198 209.74 63.1 1955 881 518.94 4 199 875.62 76 660.63 4 276 536.25 16 736.38 0.00 5 318 011.93 1 087 773.17 5 316 424.61 1 587.31 80.4 1965 879 119.63 4 524 015.35 124 950.37 4 638			Produit du travail agricole	Produit du travail manuel et artisanal	·		Subsides pour constructions (1980 subsides fédéraux)	Total recettes	Frais liés à l'activité économique	Total dépenses	Balance	Part du produit du travail dans les recettes (%)
1930 165 762.01 1 430 748.70 0.00 1 430 748.70 0.00 0.00 1 615 840.53 229 605.29 2 750 570.39 -1 134 729.86 88.50 1935 638 774.88 2 510 944.55 0.00 2 510 944.55 6 180.19 0.00 3 184 992.23 778 404.10 3 616 360.52 -431 368.29 78.8 1940 949 641.95 3 049 793.61 0.00 3 049 793.61 109 282.76 0.00 4 148 169.93 691 343.22 4 147 348.10 821.83 73.5 1945 856 328.76 3 291 080.92 0.00 3 291 080.92 4 172.00 0.00 4 185 451.46 747 286.63 4 167 479.72 17 971.75 78.6 1950 1 209 857.54 2 785 114.10 0.00 2 785 114.10 10 898.21 281 932.20 4 411 122.95 620 995.80 4 609 332.69 -198 209.74 63.1 1955 881 518.94 4 199 875.62 76 660.63 4 276 536.25 16 736.38 0.00 5 318 011.93 1 087 773.17 5 316 424.61 1 587.31 80.4	1920	13 477.59	2 169 835.22	0.00	2 169 835.22	0.00	0.00	2 183 312.81	162 130.22	2 258 157.72	-74 844.90	99.4
1935 638 774.88 2 510 944.55 0.00 2 510 944.55 6 180.19 0.00 3 184 992.23 778 404.10 3 616 360.52 -431 368.29 78.8 1940 949 641.95 3 049 793.61 0.00 3 049 793.61 109 282.76 0.00 4 148 169.93 691 343.22 4 147 348.10 821.83 73.5 1945 856 328.76 3 291 080.92 0.00 3 291 080.92 4 172.00 0.00 4 185 451.46 747 286.63 4 167 479.72 17 971.75 78.6 1950 1 209 857.54 2 785 114.10 0.00 2 785 114.10 10 898.21 281 932.20 4 411 122.95 620 995.80 4 609 332.69 -198 209.74 63.1 1955 881 518.94 4 199 875.62 76 660.63 4 276 536.25 16 736.38 0.00 5 318 011.93 1 087 773.17 5 316 424.61 1 587.31 80.4 1960 1 031 072.64 4 514 015.35 124 950.37 4 638 965.72 15 745.23 0.00 6 037 238.55 1 345 491.04 6 037 053.48 185.07 76.8 1965 879 119.63 4 652 856.57 547 771.14 5 200 627.71 <td>1925</td> <td>61 169.14</td> <td>1 628 382.02</td> <td>0.00</td> <td>1 628 382.02</td> <td>0.00</td> <td>0.00</td> <td>1 707 884.28</td> <td>225 483.07</td> <td>2 118 777.33</td> <td>-410 893.04</td> <td>95.3</td>	1925	61 169.14	1 628 382.02	0.00	1 628 382.02	0.00	0.00	1 707 884.28	225 483.07	2 118 777.33	-410 893.04	95.3
1940 949 641.95 3 049 793.61 0.00 3 049 793.61 109 282.76 0.00 4 148 169.93 691 343.22 4 147 348.10 821.83 73.5 1945 856 328.76 3 291 080.92 0.00 3 291 080.92 4 172.00 0.00 4 185 451.46 747 286.63 4 167 479.72 17 971.75 78.6 1950 1 209 857.54 2 785 114.10 0.00 2 785 114.10 10 898.21 281 932.20 4 411 122.95 620 995.80 4 609 332.69 -198 209.74 63.1 1955 881 518.94 4 199 875.62 76 660.63 4 276 536.25 16 736.38 0.00 5 318 011.93 1 087 773.17 5 316 424.61 1 587.31 80.4 1960 1 031 072.64 4 514 015.35 124 950.37 4 638 965.72 15 745.23 0.00 6 037 238.55 1 345 491.04 6 037 053.48 185.07 76.8 1965 879 119.63 4 652 856.57 547 771.14 5 200 627.71 13 442.48 39 956.44 6 438 887.89 1 426 214.07 6 436 789.98 2 097.91 80.8 1970 1 105 578.78 3 788 251.91 1 225 885.89 5	1930	165 762.01	1 430 748.70	0.00	1 430 748.70	0.00	0.00	1 615 840.53	229 605.29	2 750 570.39	-1 134 729.86	88.5
1945 856 328.76 3 291 080.92 0.00 3 291 080.92 4 172.00 0.00 4 185 451.46 747 286.63 4 167 479.72 17 971.75 78.60 1950 1 209 857.54 2 785 114.10 0.00 2 785 114.10 10 898.21 281 932.20 4 411 122.95 620 995.80 4 609 332.69 -198 209.74 63.1 1955 881 518.94 4 199 875.62 76 660.63 4 276 536.25 16 736.38 0.00 5 318 011.93 1 087 773.17 5 316 424.61 1 587.31 80.4 1960 1 031 072.64 4 514 015.35 124 950.37 4 638 965.72 15 745.23 0.00 6 037 238.55 1 345 491.04 6 037 053.48 185.07 76.8 1965 879 119.63 4 652 856.57 547 771.14 5 200 627.71 13 442.48 39 956.44 6 438 887.89 1 426 214.07 6 436 789.98 2 097.91 80.8 1970 1 105 578.78 3 788 251.91 1 225 885.89 5 014 137.80 0.00 0.00 6 432 837.71 1 229 382.06 6 751 576.17 -318 738.46 77.9 1975 1 887 331.20 3 847 030.04 891 964.62	1935	638 774.88	2 510 944.55	0.00	2 510 944.55	6 180.19	0.00	3 184 992.23	778 404.10	3 616 360.52	-431 368.29	78.8
1950 1 209 857.54 2 785 114.10 0.00 2 785 114.10 10 898.21 281 932.20 4 411 122.95 620 995.80 4 609 332.69 -198 209.74 63.1 1955 881 518.94 4 199 875.62 76 660.63 4 276 536.25 16 736.38 0.00 5 318 011.93 1 087 773.17 5 316 424.61 1 587.31 80.4 1960 1 031 072.64 4 514 015.35 124 950.37 4 638 965.72 15 745.23 0.00 6 037 238.55 1 345 491.04 6 037 053.48 185.07 76.8 1965 879 119.63 4 652 856.57 547 771.14 5 200 627.71 13 442.48 39 956.44 6 438 887.89 1 426 214.07 6 436 789.98 2 097.91 80.8 1970 1 105 578.78 3 788 251.91 1 225 885.89 5 014 137.80 0.00 0.00 6 432 837.71 1 229 382.06 6 751 576.17 -318 738.46 77.9 1975 1 887 331.20 3 847 030.04 891 964.62 4 738 994.66 0.00 0.00 6 768 016.92 1 464 847.96 7 213 759.84 -445 742.92 70.00	1940	949 641.95	3 049 793.61	0.00	3 049 793.61	109 282.76	0.00	4 148 169.93	691 343.22	4 147 348.10	821.83	73.5
1955 881 518.94 4 199 875.62 76 660.63 4 276 536.25 16 736.38 0.00 5 318 011.93 1 087 773.17 5 316 424.61 1 587.31 80.4 1960 1 031 072.64 4 514 015.35 124 950.37 4 638 965.72 15 745.23 0.00 6 037 238.55 1 345 491.04 6 037 053.48 185.07 76.8 1965 879 119.63 4 652 856.57 547 771.14 5 200 627.71 13 442.48 39 956.44 6 438 887.89 1 426 214.07 6 436 789.98 2 097.91 80.8 1970 1 105 578.78 3 788 251.91 1 225 885.89 5 014 137.80 0.00 0.00 6 432 837.71 1 229 382.06 6 751 576.17 -318 738.46 77.9 1975 1 887 331.20 3 847 030.04 891 964.62 4 738 994.66 0.00 0.00 6 768 016.92 1 464 847.96 7 213 759.84 -445 742.92 70.00	1945	856 328.76	3 291 080.92	0.00	3 291 080.92	4 172.00	0.00	4 185 451.46	747 286.63	4 167 479.72	17 971.75	78.6
1960 1 031 072.64 4 514 015.35 124 950.37 4 638 965.72 15 745.23 0.00 6 037 238.55 1 345 491.04 6 037 053.48 185.07 76.8 1965 879 119.63 4 652 856.57 547 771.14 5 200 627.71 13 442.48 39 956.44 6 438 887.89 1 426 214.07 6 436 789.98 2 097.91 80.8 1970 1 105 578.78 3 788 251.91 1 225 885.89 5 014 137.80 0.00 0.00 6 432 837.71 1 229 382.06 6 751 576.17 -318 738.46 77.9 1975 1 887 331.20 3 847 030.04 891 964.62 4 738 994.66 0.00 0.00 6 768 016.92 1 464 847.96 7 213 759.84 -445 742.92 70.00	1950	1 209 857.54	2 785 114.10	0.00	2 785 114.10	10 898.21	281 932.20	4 411 122.95	620 995.80	4 609 332.69	-198 209.74	63.1
1965 879 119.63 4 652 856.57 547 771.14 5 200 627.71 13 442.48 39 956.44 6 438 887.89 1 426 214.07 6 436 789.98 2 097.91 80.8 1970 1 105 578.78 3 788 251.91 1 225 885.89 5 014 137.80 0.00 0.00 6 432 837.71 1 229 382.06 6 751 576.17 -318 738.46 77.9 1975 1 887 331.20 3 847 030.04 891 964.62 4 738 994.66 0.00 0.00 6 768 016.92 1 464 847.96 7 213 759.84 -445 742.92 70.0	1955	881 518.94	4 199 875.62	76 660.63	4 276 536.25	16 736.38	0.00	5 318 011.93	1 087 773.17	5 316 424.61	1 587.31	80.4
1970 1 105 578.78 3 788 251.91 1 225 885.89 5 014 137.80 0.00 0.00 6 432 837.71 1 229 382.06 6 751 576.17 -318 738.46 77.9 1975 1 887 331.20 3 847 030.04 891 964.62 4 738 994.66 0.00 0.00 6 768 016.92 1 464 847.96 7 213 759.84 -445 742.92 70.0	1960	1 031 072.64	4 514 015.35	124 950.37	4 638 965.72	15 745.23	0.00	6 037 238.55	1 345 491.04	6 037 053.48	185.07	76.8
1975 1 887 331.20 3 847 030.04 891 964.62 4 738 994.66 0.00 0.00 6 768 016.92 1 464 847.96 7 213 759.84 -445 742.92 70.0	1965	879 119.63	4 652 856.57	547 771.14	5 200 627.71	13 442.48	39 956.44	6 438 887.89	1 426 214.07	6 436 789.98	2 097.91	80.8
	1970	1 105 578.78	3 788 251.91	1 225 885.89	5 014 137.80	0.00	0.00	6 432 837.71	1 229 382.06	6 751 576.17	-318 738.46	77.9
1980 2 480 145.72 3 621 960.16 739 417.74 4 361 377.90 0.00 307 716.98 7 366 777.90 1 594 381.33 9 531 733.11 -2 164 955.21 59.2	1975	1 887 331.20	3 847 030.04	891 964.62	4 738 994.66	0.00	0.00	6 768 016.92	1 464 847.96	7 213 759.84	-445 742.92	70.0
	1980	2 480 145.72	3 621 960.16	739 417.74	4 361 377.90	0.00	307 716.98	7 366 777.90	1 594 381.33	9 531 733.11	-2 164 955.21	59.2

Sources : chiffres publiés dans les rapports annuels jusqu'en 1973, puis, pour les années 1975 et 1980, d'après les comptes (non publiés) : AEF, EB Adm Cpt 4 1943-1988, Boîte 2 (1974-1988 et 1946-1959).

Remarque: Les intitulés dans les sources changent parfois pour le même poste, ce qui a donc impliqué un effort d'uniformisation pour élaborer ce tableau. Les sommes ont été adaptées à l'indice des prix à la consommation (IPC) avec 1990 comme base de référence (100%). Le choix de 1990 vise à favoriser les comparaisons car c'est l'index utilisé dans les publications d'histoire économique en Suisse (voir Halbeisen Patrick, Müller Margrit et Veyrassat Béatrice (éds), *Wirtschaftsgeschichte der Schweiz im 20. Jahrhundert*, Bâle, Schwabe Verlag, 2012.) et à l'étranger.

Les comptes de Bellechasse (cf. Tableau 1) sont rarement excédentaires. En 1945, année sans déficit, la part du produit de l'activité économique représente plus de 78% des revenus. En 1970, alors que le travail industriel est de plus en plus important, elle constitue un peu moins de 78% des recettes. Cette part varie au cours de la période, le niveau le plus important est atteint en 1920 (99.4%) et le plus bas en 1980 (59.2%). Manifestement et malgré les critiques que les directeurs successifs adressent à la main d'œuvre, elle est clairement pourvoyeuse d'une grande partie des recettes, même si celles-ci ne suffisent pas à maintenir les exercices dans les chiffres noirs.

2. Relèvement par la terre : le travail au quotidien entre 1915 et 1950

L'attribution des tâches entre les pensionnaires de Bellechasse est fondée sur leur sexe¹⁵, l'organisation du travail renvoyant aux rôles sociaux masculins et féminins. Les hommes sont affectés aux travaux agricoles sous la conduite des gardiens, tandis que les femmes remplissent les tâches domestiques. Cette division du travail présente des avantages d'après le directeur Grêt qui écrit en 1916 :

Les détenues-femmes sont toutes occupées à des travaux qui relèvent de l'économie féminine : cuisine, blanchissage, confection, raccommodage ; ce qui offre un double avantage : desservance [sic] de tous les pénitenciers - car il serait pénible pour l'administration d'immobiliser une vingtaine d'hommes, trop peu nombreux pour les besoins du domaine, à des travaux pour lesquels ils n'ont aucune aptitude, - puis, formation ménagère pratique des femmes détenues.

AEF, EB, Rapport sur l'exercice 1916, Fribourg, 1917, p. 4.

Pendant les dix premiers mois, les femmes sont dirigées par des religieuses Oblates du Saint-Sauveur, qui sont remplacées en mai 1917 par trois surveillantes²⁶.

Le travail agricole accompli par les hommes comprend les cultures de céréales, de colza, de tabac, ainsi que le soin et l'élevage des cheptels bovins, porcins et des chevaux. Les cultures maraîchères (légumes) sont étendues avec l'achat des terres adjacentes de la Sapinière, dédiées à cette activité. Les internés de la Sapinière se consacrent, en principe, uniquement à cette culture.

À Bellechasse, les journées de travail sont longues et accomplies du lundi au samedi. Il est difficile d'établir clairement les horaires de travail des détenus et des internés, car aucun document dépouil-lé à ce jour ne les stipule. Les règlements ne les définissent pas non plus²⁸. De l'aveu du directeur en 1927, « Il n'existe pas d'horaire bien délimité²⁹ ». Les employés se lèvent entre 4 et 5h du matin et la journée se termine avec le coucher du soleil. Des pauses sont prévues le matin, à midi (1h30) et l'après-midi. Le samedi les congés des employés commencent à 16h, mais on ne sait pas si cela signifie aussi l'arrêt du travail pour les pensionnaires³⁰.

Pour les femmes, un horaire est établi pour les premiers jours après leur arrivée en 1916, alors qu'elles vivent sous la garde des religieuses. Il indique un réveil à 5h et un début du travail à 5h50. La journée est entrecoupée de pauses pour se restaurer (11h45 à 13h et une demi-heure en fin de journée pour la soupe). Elles poursuivent le travail jusqu'au coucher à 20h30, suivi à 21h de l'extinction des lampes. L'emploi du temps tel qu'évoqué en 1943 par le directeur dans son rapport

Unabhängige Expertenkommission Administrative Versorgungen

²⁵ Lesselier Claudie, « Les femmes et la prison 1820-1939. Prison de femmes et reproduction de la société patriarcale », in: Petit Jacques G., *La prison, le bagne et l'histoire*, Médecine et Hygiène, Genève, 1984, pp. 115-128.
²⁶ AEF, EB, Rapport sur l'exercice 1917, Fribourg, 1918, p. 6.

²⁷ Ces informations sont disponibles dans les rapports annuels.

²⁸ Les horaires ne sont indiqués ni dans le règlement de 1944, ni dans celui de 1975. Bulletin officiel des Lois, Décrets, Arrêtés et autres actes publics du Grand Conseil et du Conseil d'État du canton de Fribourg, année 1944, 113° volume, Règlement général des Établissements de Bellechasse (du 20 juin 1944), pp. 66-81. Bulletin officiel, 144° volume, année 1975, Règlement du 15 septembre 1975 des détenus et des internés des Établissements de Bellechasse, pp. 212-228.
²⁹ AEF, Bellechasse B II.601, Organisation et administration: Généralités 1915-1936, le directeur au Département de l'Intérieur du canton de Vaud, le 16 septembre 1927.

³⁰ *Ibid.*³¹ AEF, Bellechasse BIV.670 Pavillon des femmes : Organisation 1916-1934, Pénitencier des femmes. Horaire provisoire pour les premiers jours, [1916].

annuel est légèrement raccourci avec une extinction des feux à 20h plutôt que 21h et deux pauses de quinze minutes le matin, pour le chocolat, et l'après-midi, pour le café³².

Il n'existe pas non plus d'horaire de travail consigné dans un règlement pour les jeunes hommes des Vernes. Cependant, certaines sources permettent d'en avoir une idée. En 1953, un employé de l'office cantonal des mineurs de Lausanne rapporte que les jeunes travaillent de 6h30 à 12h, puis de 13h à 18h15. Ceux qui sont affectés aux soins des vaches se lèvent encore plus tôt, vers 3h30. Il affirme: « Nous pensons que c'est excessif et en tout cas peu en rapport avec ce qui se fait dans d'autres maisons! 33 » Une partie du temps des jeunes est aussi consacrée aux cours complémentaires donnés par un instituteur le mercredi après-midi, qui enseigne aussi les exercices militaires préparatoires et la gymnastique, le samedi³⁴ ainsi que le chant. L'instruction religieuse est donnée par le Père aumônier. Le travail agricole occupe donc les jeunes la plupart du temps, les heures d'instruction n'ayant qu'une place marginale dans leur horaire. Dès l'arrivée des premiers jeunes internés, le directeur considère que l'instruction doit surtout s'accomplir par la pratique des travaux de la terre qui offrent des possibilités de placement. Il ne met pas l'accent sur une formation par ailleurs, car il considère qu'« [i]l s'agit souvent d'éléments diminués intellectuellement ou moralement, incapables de connaître à fond un métier quelque peu difficile et auxquels il importe de préparer un avenir qui leur convienne.36 »

Les indications relevées ici apparaissent au détour d'un rapport ou d'un conflit sur ces questions. À travers leur caractère extraordinaire, elles laissent voir l'ordinaire de la journée des internés à Bellechasse. Si le travail occupe presque tout le temps des pensionnaires, que représente-t-il en termes de productivité? Il est difficile de répondre à cette question, puisqu'il n'existe pas de comparaison avec le rendement d'un travailleur agricole libre. Cependant, les rapports d'activités annuels, rédigés par le directeur, fourmillent d'appréciations négatives sur la productivité des internés de la Maison de travail et de la Sapinière. En 1931, le directeur explique : « C'est ainsi que les frais de traitement des alcooliques et les dépenses de constructions et d'installations incombant à notre administration sont lourds, car, de plus, un grand nombre fournissent un travail franchement déficitaire. 37 » Toujours selon le directeur, cette population présente deux défauts pour le travail. Les internés de la Sapinière arrivent souvent « dans un triste état » et doivent se rétablir avant de fournir un travail productif. « De plus, ces individus nous arrivent souvent en hiver, à un moment où les travaux font défaut. Si les communes sont ainsi allégées, notre maison, par contre, est chargée d'autant. »18

Les internés de la Maison de travail ne jouissent pas d'une meilleure réputation à ses yeux. Il écrit en 1936 : « A la maison de travail, la grande majorité des internés ont un très bon esprit et sont bien disposés pour se rendre utiles. Si la marche, cependant, de cette maison nous occasionne peu de soucis, nous devons relever que le plus grand nombre fournissent un travail franchement déficitaire.39 » Il tient le même discours quatre ans plus tard : « Souvent nous avons affaire à des débiles mentaux, pas méchants, mais peu aptes au travail. » Il poursuit en expliquant que le travail dans les champs, au grand air, sous une surveillance mitigée, « convient le mieux au plus grand nombre » ...

À l'inverse, il considère les détenus comme plus productifs : « Les condamnés à la réclusion ou à la prison constituent la main-d'œuvre la plus qualifiée de nos établissements. Ce sont généralement des hommes dotés d'un métier ou qui avaient une occupation régulière dans la vie civile. Ils font

```
<sup>32</sup> AEF, EB, Rapport sur l'exercice 1943, Fribourg, 1944, p. 8.
AEF, Bellechasse BIV.688-Erlenhof-Les Vernes Divers 1953-1956, Copie. Office cantonal des mineurs Lausanne, le 10
octobre 1953, Rapport de visite aux Vernes, Bellechasse, du 30.9.1953. 
<sup>34</sup> AEF, EB Adm - Sous-commission pour le problème des Vernes 1954,
Procès-verbal de la séance de la Commission ad hoc pour l'étude du problème des Vernes, du 13 novembre 1954 à
Bellechasse.
```

<sup>AEF, EB, Rapport sur l'exercice, 1939, Fribourg, 1940, p. 7 et Rapport sur l'exercice, 1940, Fribourg, 1941, p. 24.
AEF, EB, Rapport sur l'exercice, 1940, Fribourg, 1941, p. 24.
AEF, EB, Rapport sur l'exercice 1931, Fribourg, 1932, p. 22.
AEF, EB, Rapport sur l'exercice 1937, Fribourg, 1938, p. 13.</sup>

³⁹ AEF, EB, Rapport sur l'exercice 1936, Fribourg, 1937, p. 13.

⁴⁰ AEF, EB, Rapport sur l'exercice 1940, Fribourg, 1941, p. 20.

preuve de bon esprit et d'application au travail et leur amendement semble s'établir sur une base moins fragile. » Nous pourrions poursuivre ce florilège de citations directoriales sur des dizaines de pages, sans observer de variations substantielles dans le temps quant aux appréciations relatives aux internés et aux détenus.

Contrairement au travail accompli par les hommes, celui des femmes n'est pas considéré avec la même distinction, selon qu'il s'agit de détenues ou d'internées. Le directeur se contente de souligner leur fonction de « maîtresses de maison » pour les Établissements et de préciser que « notre ménage de plus de 600 personnes exige de nos pensionnaires féminins un labeur de tous les instants : la cuisine pour l'ensemble de nos maisons, la lessive, le raccommodage, la confection, le tricotage et les divers travaux d'intérieur réclament des mains laborieuses.42 »

Les sources produites par les interné-e-s sur le travail et les conditions dans lesquelles il est accompli font entendre un autre son de cloche. La voix de ces acteurs et actrices apparait dans les lettres de leur main et dans les mémoires rédigés après l'internement. Ces sources révèlent un aspect passé sous silence dans les documents émanant des autorités ou de la direction de Bellechasse : la pénibilité du travail et les mauvaises conditions dans lesquelles il est accompli.

En 1927, un interné de la Sapinière réitère sa demande au directeur d'un emploi « où je n'aurai pas trop à souffrir du froid, et des intempéries de l'hiver. » Il se dit prêt à travailler de nouveau à l'extérieur dès le printemps. Il existe des postes à l'intérieur, à la bibliothèque ou dans l'administration, mais la logique de leur répartition n'apparait pas clairement dans les sources. Dans certains cas, ils semblent être attribués selon un traitement de faveur comme pour S. F.44, interné en 1930, dont le père, agent d'affaires (Vermittler), écrit au début de son internement pour demander qu'il soit affecté à une tâche de bureau (machine à écrire, correspondance). Le directeur lui répond avec une déférence rarement observée dans sa correspondance avec d'autres parents :

Vorläufig beschäftigten wir ihn im Innern, hauptsächlich mit Klassieren von Zeitungen und Zeitschriften für die Bibliothek. Wir werden auch weiterhin versuchen, ihn mit solchen Arbeiten zu beschäftigen, trotzdem wir aus Gesundheitsrücksichten für ihn eine leichte Arbeit im Freien ihm als zuträglicher erachten. Immerhin werden wir hierüber die Sache zuerst noch mit ihm besprechen. Auf keinen Fall wäre dies Feldarbeit, sondern etwa leichtere Arbeit im Garten, und dies nur bei schönem Wetter.

AEF, Bellechasse, A 5510 F.S., Lettre du directeur à S. F. [père], le 4 avril 1930⁴⁵.

En 1942, B. V., interné aux Vernes, explique: « je n'ai jamais été travailler dehors l'hiver, j'ai toujours été au chaud dans un atelier, ou dans une écurie.46 » Il demande également à accomplir un apprentissage de tailleur, ce qui lui est refusé. Les jeunes sont censés se conformer aux prescriptions qui visent à les placer dans l'agriculture et ne favorisent pas l'accomplissement d'un apprentissage. B. V., comme d'autres jeunes, devra donc travailler dehors et se « former » aux travaux agricoles, même si cela ne correspond pas au métier auquel il se destine⁴⁷.

 ⁴¹ AEF, EB, Rapport sur l'exercice 1945, Fribourg, 1946, p. 11.
 ⁴² AEF, EB, Rapport sur l'exercice 1943, Fribourg, 1944, p. 7.
 ⁴³ AEF, Bellechasse, B IV 690, Sapinière Organisation (1927-1935), lettre de S. E., le 12 novembre 1928.

Les noms et prénoms ont été anonymisés. Les initiales ont été choisies au hasard.

⁴⁵ Pour l'instant, nous l'occupons à l'intérieur au classement des journaux et des revues pour la bibliothèque. Nous ferons en sorte de continuer à lui donner ce type de travail, même si un travail léger à l'extérieur serait profitable à sa santé. En tout cas nous en parlerons d'abord avec lui. Il ne s'agira en aucun cas de travail agricole, mais d'un travail plus léger au jardin et seulement par beau temps

AEF, Bellechasse A 106.1, B. V. 1941-1962, Lettre de B. V. au directeur, le 9 novembre 1942.

AEF, Beliechasse A 106.1, B. V. 1941-1962, Letite de B. V. du directeur, le 5 hovembre 1942.

Ta plupart du temps, le directeur justifie les refus d'apprentissage par les capacités qu'il aurait observées chez les jeunes ou par leur manque d'assiduité. Il considère par exemple pour B. V. que les essais précédents étaient « négatifs par suite de son manque de goût et d'efforts soutenus. » (AEF, Bellechasse A 106.1, B. V. 1941-1962, directeur à la Direction de justice et police du canton de Fribourg, le 20 juillet 1942.) Max Rentsch, qui prend la succession de Camille Grêt à la direction de Bellechasse, adopte une attitude similaire vis-à-vis de l'emploi du temps des mineurs. En 1952, il écrit qu'ils sont « occupés avant tout aux travaux agricoles. » (AEF, EB, Rapport sur l'exercice 1952, Fribourg, 1953, p.

Dans ces lettres au directeur, les demandes des personnes sont formulées à travers le filtre de leurs attentes qui a pour effet d'atténuer l'expression de plaintes et de la précarité des conditions de vie ou d'une situation individuelle. Dans les mémoires rédigés a posteriori, ce filtre n'est plus présent, leur fonction étant de faire connaître le traitement subi en situation d'internement et, souvent, de le dénoncer. Gotthard Haslimeier raconte son internement à la maison des Vernes entre 1939 et 1940. Selon lui, les jeunes sont réveillés à 5h du matin et ne reviennent du travail que vers 19h (au mois de mai). Il écrit:

Wir schufteten und krampften. In der Hitze jäteten wir, im Herbst holten wir aus den wassergefüllten Furchen die letzten Kartoffeln heraus. Im Spätherbst putzten wir in Nebel und Regen die Feldrüben, im Winter trugen wir in Tragbahren Erde herum und pickelten die gefrorene Erde auf. Im Frühjahr standen wir wie im Herbst bis zu den Knien im Wasser. Nie hatten wir einen Regen- oder Wärmemantel, sondern standen in unseren Drilchkleidern schutzlos ausgeliefert da. Eine solche Behandlung sollte noch Erziehung zur Arbeit bedeuten oder etwas mit dem schönen Begriff « Arbeit » zu tun haben?

Gotthard Haslimeier⁴⁸

Louisette Buchard-Molteni, internée au Pavillon des femmes entre novembre 1951 et avril 1952 et alors âgée de 18 ans, travaillecomme les autres internées avec les détenues criminelles. Elle relate un aspect du labeur des femmes, absent des rapports et des autres documents produits par la direction : « J'appris comme les autres à laver la laine de mouton dans de grandes bassines d'eau glacée. Dehors, par un froid sibérien, nous restions debout dans nos gros tabliers orange de caoutchouc toilé. Les journées étaient interminables et le froid de ce mois de novembre nous paralysait. " »

3. Mécanisation de l'agriculture et diversification du travail 1951-1981

En 1951, Camille Grêt quitte son poste à la direction des Établissements pour être remplacé par Max Rentsch. Dès son arrivée, ce dernier est mal perçu par les employés, qui revendiquent une amélioration de leurs conditions de travail et une diminution de l'horaire hebdomadaire. Le secrétaire romand de la Fédération des syndicats chrétiens du personnel de la Confédération et des entreprises publiques de transport, qui soutient le personnel écrit : « Les surveillants de Bellechasse sont, en fait, astreints au même horaire de travail que les détenus, avec en plus les heures du service intérieur. Durant la longue saison des grands travaux agricoles, cet horaire comporte 12 à 13 heures par jour de travail non seulement intensif, mais littéralement exténuant physiquement et moralement. » Il compare le rythme de travail des gardiens au stakhanovisme en faisant clairement une référence à l'URSS: « Bellechasse ne saurait être une terre expérimentale pour la mise en pratique du communisme agraire. De Les négociations avec le personnel aboutissent en 1958 à un nouvel horaire de travail qui comprend dix heures quotidiennes pendant la saison de basse activité de

⁴⁸ « Nous trimions dur. Sous la chaleur nous sarclions, à l'automne nous devions ramasser les dernières pommes de terre dans les sillons inondés. A la fin de l'automne, nous devions nettoyer les champs de navets, en hiver nous transportions la terre et piochions le sol gelé. Au début de l'année, nous nous tenions avec de l'eau jusqu'aux genoux, comme en automne. Nous n'avions jamais de manteau chaud ou imperméable, nous n'avions que des vêtements à trois fils, nous étions dénués de protection. Quel rapport un tel traitement avait-il avec l'éducation au travail ou même avec le beau terme de ''travail"? > Haslimeier Gotthard, Aus dem Leben eines Verdingbuben, 4. Aufl, Affoltern am Albis, Aehren 1956, pp.45-46. <http://thata.ch/wordpress/wp-Verlag, En liane:

tent/uploads/2015/01/gotthard_hardi_haslimier_aus_dem_leben_eines_verdingbuben_inkl_josefsheim_bellechasse_ua_

vorwort_emmy_moor_4aufl_affoltern_am_albis_1956-copy.pdf>.

49 Buchard-Molteni, Louisette, *Le tour de Suisse en cage: l'enfance volée de Louisette*, Yens/Morges, St-Gingolph, Ed.

Cabédita (Archives vivantes romandes), 1995, p. 80.

Solution of the control of t Staatspersonal - Le Personnel des administrations publiques et des entreprises suisses de transport - Il Personale delle imprese di trasporto e delle amministrazioni pubbliche svizzere. Organe officiel de la Fédération des syndicats chrétiens du personnel de la Confédération et des entreprises publiques de transport, 1er août 1952, p. 1 et 5. Conservé dans AEF, EB Adm Corr 18, Correspondance avec l'Association du personnel et des syndicats 1952-1954. (Les parties en italiques sont en gras dans le texte original.)

l'agriculture et onze heures et demie pendant la haute saison, avec un congé le samedi après-midi entre le 1er novembre et le 30 avril51.

Ingénieur agronome diplômé l'École Polytechnique fédérale de Zurich (EPFZ), Rentsch a occupé le poste d'adjoint scientifique à Witzwil avant de rejoindre Bellechasse... Dès son arrivée, il déploie une intense activité dans deux directions : la mécanisation des moyens de production du domaine agricole et la recherche de mandats complémentaires pour faire travailler les pensionnaires. En 1951, les effectifs (calculés en journées de travail, voir graphique 1) sont encore importants, mais ils déclinent rapidement dès l'année suivante d'un quart, puis de moitié en 1956. Ce constat met au jour une des difficultés de la planification du travail à Bellechasse : la variation des effectifs.

La mécanisation des moyens de production répond notamment à la baisse de la main d'œuvre. Elle ne concerne pas seulement l'agriculture, mais aussi la modernisation des ateliers de couture où sont employées les femmes. L'achat de machines à coudre, à repriser et à tricoter permet de fabriquer et d'entretenir les vêtements des pensionnaires⁵³.

Dans le secteur agricole, la mécanisation va de pair avec des essais de modernisation des installations, notamment dans les étables, dans le but de réduire la main d'œuvre et d'augmenter la productivité du domaine. Rentsch adopte une attitude tout à fait volontaire sur cette question. Il écrit à propos d'un essai de nouveaux stands de traite aux Vernes : « Nous sommes persuadés que, vu sous cet angle d'essai [de procédés d'agriculture], Bellechasse doit toujours faire un effort et essayer d'être à l'avant-garde de la technique agricole moderne.⁵⁴ » Ses efforts s'inscrivent dans ce que Paul Bairoch a désigné comme la troisième révolution agricole qui entraîne un accroissement important de la productivité dans ce secteur par l'emploi de la chimie (pesticide, herbicide), une approche plus scientifique dans la sélection des semences et des animaux et le recours plus systématique aux machines. Elle entraîne en outre une diminution de la main-d'œuvre agricole masculine (en Suisse, on passe de 29% des hommes actifs en 1910, à 22% en 1950 et 6% en 1985). Après la Deuxième Guerre mondiale, les agronomes formés dans les institutions comme l'EPFZ (d'où Rentsch est diplômé) jouent un rôle important dans la recherche et la diffusion de nouvelles techniques agricoles. Le directeur achète de nouvelles machines (pour les champs et la traite) et transforme l'organisation des étables. Même à la Sapinière, où la modernisation des installations (drainage et arrosage) est pourtant tardive par rapport au reste du domaine, celle-ci engendre une augmentation du rendement maraîcher. De manière générale, les chiffrent présentés dans le tableau 1 sur les revenus du travail agricole illustrent ce regain de productivité entre 1950 et 1970.

Cette modernisation de l'activité agricole libère une partie de la main d'œuvre devenue disponible pour d'autres tâches. Rentsch recherche des contrats auprès d'entreprises dès son arrivée à la tête de Bellechasse, dans un premier temps pour occuper les pensionnaires pendant l'hiver. Il contacte des personnes avec lesquelles il est en relation à travers les Établissements, comme le pasteur qui y célèbre le culte et tente de l'aider à obtenir un accord pour fabriquer des pantoufles à vendre dans un

wirtschaftshistorischen Geschichtsschreibung », *Traverse* (1), 2010, pp. 60-74.

⁵¹ AEF, EB Admin RH 6-1 Mesures générales concernant le personnel 1955-1966, Procès-verbal de la séance avec une délégation de l'Union du personnel de l'État de Fribourg, au sujet des revendications de l'association des surveillants des Établissements de Bellechasse, tenue à Fribourg le 9 juillet 1958. Voir biographique notice tail http://www.histoirerurale.ch/pers/personnes/Rentsch,_Max__DB2832.html (consulté le 23.11.2016) AEF, EB, Rapport sur l'exercice 1953, Fribourg, 1954, p. 13.
 AEB, EB, Rapport sur l'exercice 1958, Fribourg, 1959, p. 22.
 Bairoch Paul, « Les trois révolutions agricoles du monde développé: rendements et productivité de 1800 à 1985 », Annales. Économies, Sociétés, Civilisation 44 (2), 1989, pp. 317-353.

56 Moser Peter, « Neue Perspektiven und Institutionen zur Analyse eines alten Gegenstands. Die Landwirtschaft in der

Elles sont financées sur le budget de fonctionnement. En 1952, alors que les achats de machines et la modernisation sont évoqués pour la première fois, les recettes accusent un excédent de 36 francs 30, grâce à l'augmentation du produit agricole et des revenus du travail artisanal (+166'121 francs, ce qui correspond à 561'509.20 en francs constants selon la valeur de 1990) par rapport à l'année précédente. De plus, les 40'000 francs de subventions de l'État de Fribourg inscrits au budget n'ont pas été versés. (Ces sommes sont exprimées en francs de l'époque) (AEF, EB, Rapport sur l'exercice 1952, Fribourg 1953, p. 27.) ⁵⁸ AEF, EB, Rapport sur l'exercice 1959, Fribourg, 1960, p. 12.

magasin de Neuchâtel. D'autres font partie de son cercle de connaissances, comme son camarade (ou supérieur) à l'armée dont le beau-père dirige une fabrique de tapis. Ce contact débouche d'ailleurs sur un contrat pour fabriquer des tapis à Bellechasse[∞]. À l'intérieur des murs des Établissements, l'activité se diversifie donc non seulement à travers ces mandats d'artisanat, mais également par la création d'ateliers destinés à entretenir le parc des machines qui accompagne la mécanisation du domaine. A ces activités s'ajoutent les constructions et rénovations de bâtiments qui sont toujours réalisées par les internés et les détenus. De manière générale, Rentsch juge positivement l'impact de ces changements sur les pensionnaires qui, selon lui, ont davantage d'intérêt pour le travail61.

Les internés sont aussi envoyés à l'extérieur de l'enceinte des Établissements. Dans un premier temps, il s'agit de travaux ponctuels dans la construction. Au mois de septembre 1951, une dizaine d'internés de la Sapinière travaillent pour des entreprises à Morat, Galmiz et Montélier (localités proches de Bellechasse)⁶². Ils se mettent également au service des Chemins de fer fribourgeois pour accomplir des ouvrages sur des lignes situées à proximité des Établissements.

Ces travaux effectués à l'extérieur des Établissements ne passent pas inaperçus. En avril 1952, le Ministre fribourgeois de l'Intérieur de l'Agriculture, de l'Industrie et du Commerce écrit à son collègue responsable de la Justice attirant son attention sur les risques d'une « concurrence anormale », car les internés de la Sapinière coûteraient moins cher aux entrepreneurs que des travailleurs libres. Quelques mois plus tard, c'est au tour de la Fédération des ouvriers du bois et du bâtiment (FOBB) d'interpeller le directeur de Bellechasse pour le même motif à travers son organe de presse⁶. Rentsch répond en soulignant la difficulté pour les entrepreneurs de trouver de la maind'œuvre et conclut : « A mon avis, nous n'avons fait que prendre la place de quelques Italiens. » Il fait référence aux travailleurs saisonniers, comparant ainsi le travail des internés à la forme la plus précarisée du travail salarié (légal) de l'époque. Il prétend avoir réclamé des salaires conformes aux indications fournies par la Fédération chrétienne des ouvriers sur bois et du bâtiment¹⁶ (soit le syndicat concurrent de la FOBB). Sur ce cas précis, il est difficile de confirmer, comme l'affirme Rentsch, que les tarifs en vigueur ont bien été respectés. Par contre, pour les travaux effectués dans la région un an avant, un rabais est régulièrement consenti par la direction de Bellechasse, comme aux Chemins de fer fribourgeois pour des travaux sur la ligne entre Sugiez et Anet en 1952, à qui on a offert 1/6º des heures de travail[®]. En 1951, alors que les relevés d'heures journaliers des internés de la Sapinière actifs à l'extérieur comptabilisent 5h30 de travail quotidien pour deux hommes (de 13h à 18h30, pendant deux semaines du lundi au samedi), seules 2 heures apparaissent dans le récapitulatif final[®]. Le syndicaliste évoque également dans sa réponse au directeur les charges sociales

⁵⁹ AEF, Bellechasse B I 64 Artisanat et travaux par des tiers (1951-1953), Le directeur à G. Vivien, pasteur à Peseux, 2

août 1951. ⁶⁰ AEF, Bellechasse B I 64, Le directeur à Oblt. Hess Assistenzarzt (Premier lieutenant Hess Médecin assistant), 7 septembre 1951.

AEF, EB, Rapport sur l'exercice 1962, Fribourg, 1963, p. 27

⁶² AEF, Bellechasse B I 64, voir les reçus pour heures de travail (septembre 1951).

AEF, Bellechasse B I 64, Le conseiller d'État Chef de la Direction de l'Intérieur de l'Agriculture, de l'Industrie et du Commerce, au conseiller d'État Pierre Glasson, Directeur de la Justice, des Communes et des Paroisses, Fribourg, le 23 avril 1952.

Dans la correspondance est cité un article de « L'ouvrier sur bois et bâtiment » du 9 septembre 1953.

AEF, EB Adm Corr 78 Correspondance avec la presse 1953-1974, M. Rentsch à P.-H. Gagnebin, L'ouvrier sur bois et bâtiment, 25 septembre 1953

Rentsch l'affirme au conseiller d'État Directeur de la Justice en réaction à l'article du journal de la FOBB: AEF, EB Adm Corr 78 Correspondance avec la presse 1953-1974, M. Rentsch à conseiller d'État, Direction de la Justice, 14 septembre 1953. Je n'ai pas réussi à retrouver la facture pour les travaux dont il est question.

⁶⁸ AEF, Bellechasse B I 64, [décompte d'heures] Chemin de fer fribourgeois, 10 octobre 1952. Cette ristourne ramène le prix de l'heure à 1 franc 59 [notre calcul] au lieu de 1 franc 91 (avec les charges sociales) comme le prévoit la convention collective du canton de Fribourg du 1er juillet 1950, dont un exemplaire est conservé dans le même dossier.

Voir les relevés journaliers des heures effectuées pour Mr. Bula-Bula à Galmiz du 11 au 22 septembre 1951, et le récapitulatif : AEF, Bellechasse B I 64.

payées aux travailleurs ordinaires⁻⁻ et qui ne semblent pas imposées dans la rémunération des pensionnaires de Bellechasse⁻⁻.

En 1953, se référant à une plainte de la FOBB auprès de la Société suisse des entrepreneurs, la Fédération fribourgeoise des entrepreneurs de bâtiment et travaux publics s'adresse à Rentsch au sujet de la même question. Le secrétaire patronal intime l'ordre au directeur de tenir compte du contrat collectif de travail « à l'avenir aussi bien pour les salaires que pour les prestations sociales." » La même année, cette question fait également l'objet de deux interpellations aux parlements vaudois et fribourgeois et de publications d'articles, de la *Gazette de Lausanne* et de la *Voix ouvrière* dénonçant la sous-enchère pratiquée par le directeur.

Rentsch poursuit néanmoins sur cette voie et continue de faire travailler les pensionnaires pour des tiers. Dans les années 1960 et 1970, le travail industriel prend plus d'importance. Dès 1975, les archives permettent d'observer la part exacte du produit de travaux effectués pour des entreprises. Cette année-là, la société Micarna à Courtepin arrive en tête des mandataires avec 200'140.10 francs de l'époque ce qui représente un peu plus de 35% des revenus du travail industriel, artisanal et agricole⁷⁴. Toutefois, ce secteur est soumis à des variations sensibles. Cinq ans plus tard, Micarna ne représente plus qu'un peu plus de 91'000 francs du produit du travail, soit 17.3%, alors que Selecta à Muntelier est passée devant avec un peu plus de 121'000 francs de revenus (22.9%)⁷⁵.

Comme nous l'avons vu, Rentsch émet des jugements très critiques sur les capacités des internés, n'hésitant pas à les qualifier de « débiles et tarés⁷⁶ ». On peut donc se demander comment il intègre cet élément dans la diversification des activités et si celle-ci permet de faire travailler davantage des personnes, dont le rendement est faible à cause de leur état de santé. L'exemple qui suit permet de situer les limites de l'employabilité à Bellechasse. Jusqu'à quel point le travail peut être imposé à des personnes (partiellement) invalides avec l'accord du médecin qui rédige les déclarations d'aptitude? En juin 1962, le Département des communes et de la santé du canton de Lucerne s'adresse au directeur au sujet de C. P. un de ses ressortissants internés à Bellechasse, qui se plaint que malgré son invalidité à 80%, il est astreint au travail. Le directeur ne tarde pas à répondre que C. P. travaille à l'atelier de menuiserie, selon ses forces. Il ajoute qu'il le considère comme un « arbeitsscheuer Mensch ». Deux ans plus tard, C. P. demande sa libération à sa commune, car le travail lui est devenu insupportable. Avant de décider comment se déterminer, la commune demande l'avis des responsables de Bellechasse. C'est alors que le médecin des Établissements, le Dr. Marchand, déclare que l'internement est supportable pour C. P. La commune prend donc la décision de maintenir la mesure en se fondant sur l'avis du médecin. Mais C. P., déjà âgé de 60 ans, ne l'entend pas de cette oreille et multiplie les courriers et les demandes de libération. Un mois plus tard, sur préavis d'un autre médecin à Chiètres, la commune décide que C. P. serait plus à sa place dans un établissement psychiatrique dans lequel il est transféré. Cet épisode, outre qu'il illustre le peu de foi que les autorités publiques et médicales accordent à la parole des personnes dont elles sont responsables, montre que même avec une invalidité importante, une personne est considérée par la direction et le médecin de Bellechasse comme apte au travail. Dans cet exemple, la productivité n'est clairement pas le principal objectif. En effet, comme il est partiellement invalide C. P. n'accomplit qu'un « travail léger ».

AEF, Bellechasse, A 9395, dossier de C. P.

Unabhängige Expertenkommission Administrative Versorgungen

⁷⁰ AEF, EB Adm Corr 78 Correspondance avec la presse 1953-1974, P.-H. Gagnebin au Directeur des EB, 3 octobre

<sup>1953.
&</sup>lt;sup>71</sup> Voir les documents conservés dans AEF, Bellechasse B I 64. Les factures comprennent parfois des suppléments de 4% pour les vacances et jours fériés, mais rien sur l'AVS ou les autres charges sociales.

⁷² AEF, Bellechasse B I 64, Fédération fribourgeoise des entrepreneurs du bâtiment et travaux publics à la direction des EB, Fribourg, le 9 octobre 1953.

Paulletin des séances du Grand conseil du canton de Fribourg, 1953, p. 675 et 693-695, Interpellation Mauroux déposée le 18 novembre 1953, réponse du conseiller d'État Glasson lors de la séance du 19 novembre 1953. Gazette de Lausanne, 17 novembre 1953, p. 7.
Le travail agricole répertorié dans ce poste ne représente alors que les légumes mis sous plastic à la Sapinière. AEF,

⁷⁴ Le travail agricole répertorié dans ce poste ne représente alors que les légumes mis sous plastic à la Sapinière. AEF, EB Adm Cpt 4-19, Bouclements des comptes, 1975, Comptes 1975, Détails des comptes.

AEF, EB Adm Cpt 4-24, Bouclements des comptes, 1980, Comptes 1980, Détails des comptes.

AEF, EB, Rapport sur l'exercice 1954, Fribourg, 1955, p. 12.

Même si Bellechasse ne parvient que rarement à fonctionner sans déficit et sans apport d'argent extérieur (sans compter les pensions versées pour les internée-e-s et détenu-e-s), la part du produit du travail est importante dans les recettes. L'impératif de rentabilité mis en œuvre par la direction, sur injonction de l'État (canton de Fribourg), impose de longues journées de travail à des personnes en partie peu ou pas formées aux travaux agricoles et qui, de l'aveu des directeurs successifs, arrivent souvent à Bellechasse dans un état de santé médiocre, voire mauvais. Les horaires ne sont limités par aucun règlement. Seul l'accord conclu avec le personnel en 1958 limite de fait la durée du travail, mais il ne s'applique pas directement aux pensionnaires. S'il a pour conséquence de restreindre la durée du travail de manière globale, il ne concerne directement que le personnel. Le directeur justifie souvent la part d'arbitraire dans l'organisation et la durée du travail par les contraintes inhérentes à l'activité agricole, mais elles n'expliquent pas tout. Les pensionnaires n'ont pas tellement de moyens de se plaindre et d'opposer une résistance à l'organisation du travail. Il est aussi difficile d'obtenir un changement d'affectation. La resocialisation passe donc par l'acceptation au quotidien des conditions de travail caractérisées par la pénibilité et la longueur de l'astreinte. Les deux objectifs, productivité et rééducation, n'entrent en fait pas en opposition; il s'agit d'inculquer aux personnes une discipline dans le travail et de les habituer à accomplir des tâches répétitives et pénibles pendant une grande partie de la journée. La diversification des activités après 1950 permet des ajustements en fonction des forces et des capacités de chacun, mais le travail reste très simple et répétitif. En outre, il pose de nouveaux problèmes. En effet, les mandats accomplis à l'extérieur sont perçus par les représentants des ouvriers et des patrons comme une concurrence déloyale. En 1915, quand le canton de Fribourg procède à la réforme de son système pénitentiaire, le travail constitue la principale source de financement des Etablissements de Bellechasse. Le législateur considère alors que le financement de Bellechasse sera assuré par l'exploitation agricole. Au cours du temps, la part du produit du travail dans les revenus décroit inexorablement. Elle connaît un sursaut après la deuxième guerre mondiale sans doute due aux mesures prises par Rentsch pour moderniser la production agricole et trouver d'autres activités dans le travail manuel et industriel. Malgré ses efforts, les revenus du travail diminuent relativement à l'ensemble des recettes.